

## MAIRIE de VILLEGLY

### COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 20 février 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 20 février 2017 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : Ms. et Mmes MARTY – BENOIT - GREFFIER – BRAULIO - POUSSE – BELHACHE – MAURY – PASTOR – SANCHEZ – BROUSSE – MARCAILLOU – LEVEJAC.

Absents : Ms. et Mmes FOURES - SABATA.

Absent excusé : M. AZEMA

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

#### **- COMPTE RENDU DELEGATION DE COMPETENCES.**

M. le maire fait le compte rendu des décisions prises dans le cadre de ses compétences :

- Signature du bail avec M. EXPERT Jonathan pour la location du bâtiment de l'ancien bureau de poste actuellement vacant.

Ce bail démarrera à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017 selon l'échéancier suivant :

- o 200 € les 12 premiers mois,
- o 250 € jusqu'au 18<sup>ème</sup> mois,
- o 300 € à partir du 19<sup>ème</sup> mois

compte tenu des travaux engagés par cette personne pour aménager le local.

Il sera mis à disposition pour une activité de sophrologie.

#### **- APPROBATION STATUTS S.M.A.C.**

Suite à la nomination des délégués communaux au nouveau Syndicat Mixte Aude Centre, le maire indique qu'il y a lieu d'approuver les nouveaux statuts.

Après lecture des éléments composant ce dernier, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les nouveaux statuts.

#### **- APPROBATION REGLEMENT COLONNE D'EAU.**

M. BENOIT, chargé de ce dossier, explique à l'assemblée les modalités de fonctionnement de cette nouvelle installation, à savoir, ouverture début mars pour une utilisation jusqu'à fin novembre.

Les utilisateurs prendront connaissance du règlement lors de leur inscription et s'y conformer en respectant les normes de salubrité sous peine de se voir retirer toute possibilité d'utilisation d'eau.

L'utilisation, qui se fera par l'intermédiaire d'une clé et d'un badge à retirer en mairie contre une caution de 50 €, ne sera valable que pour une année.

A la fin de la campagne, la clé et le badge seront restitués et le chèque rendu, afin qu'un bilan soit fait en fin d'année pour une amélioration du service l'année suivante.

Après débat, le conseil municipal entérine à l'unanimité ces conditions et décide que pour cette première année, la colonne sera exclusivement réservée aux résidents du village et ce à titre gratuit.

**- VENTE IMMEUBLE « ANCIENNE BIBLIOTHEQUE ».**

M. le maire informe ses collègues que la société Arte Vivendi Immobilier propose un acquéreur pour un montant de 45 000 € réparti comme suit :

- 43 500 € pour la commune,
- 1 500 € pour frais d'agence.

Il rappelle à ses collègues qu'il avait été envisagé, compte tenu de la difficulté à vendre ce bâtiment, de l'aménager pour créer un logement social.

Le montant du devis s'élève à 15 000 € environ.

Après débat le conseil, à la majorité (12 pour la vente) et (2 pour l'aménagement et la location), décide de vendre le bâtiment.

**- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CHORALE DE VILLEGLY.**

M. le maire donne lecture d'un courrier du président de la chorale « Les Cigalous » qui souhaite obtenir une subvention exceptionnelle de 400 € pour financer l'achat de foulards.

Accord unanime du conseil municipal.

**- QUESTIONS DIVERSES.**

○ Gestion service de l'eau.

M. le maire rappelle à ses collègues que la gestion de l'eau est dorénavant assurée par Carcassonne-Agglomération.

A ce titre, il porte à leur connaissance les communes membres et les propositions d'organisation pour la gestion des services « eau » pour les 10 prochaines années.

Compte tenu de l'organisation existante, régie et délégation de service public et des contraintes budgétaires, l'Agglomération a opté pour une gestion mixte.

Pour ce qui concerne Villegly, aucune modification n'est prévue et le service sera assuré par délégation de gestion du service public.

○ Société téléphonie FREE.

La commune a été sollicitée par la société FREE pour l'installation d'une antenne-relais sur la commune.

Cette société étudie plusieurs sites.

Les conclusions seront soumises à l'approbation du conseil municipal.

(Madame LEVEJAC quitte la séance à 19 h 40).

○ Syndicat Cru Minervois.

A la demande du Syndicat du Minervois et du Cabardès la salle polyvalente sera mise à disposition pour une dégustation de vin par des professionnels le vendredi 3 mars pour la matinée.

**- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

⇒ M. BENOIT informe ses collègues qu'un devis de 2 280 € a été établi par la société SERPE pour élaguer les platanes situés au niveau de la salle polyvalente et du boulodrome, en vue de préserver la toiture du bâtiment.

Il informe également que, suite à une étude du Syaden, une demande de changement d'abonnement a été sollicitée auprès d'EDF pour le centre de loisirs.

⇒ Mme BRAULIO rend compte au conseil municipal de la situation du personnel de service, des deux écoles, qui sont en sous effectifs suite à plusieurs arrêts maladie. Une personne a été recrutée auprès du CDG pour faire face aux besoins.

⇒ Mme POUSSE propose la mise en place d'un atelier peinture et écriture qui sera animé par Mme POIROT des Senioriales pour un coût de 150 € pour 2 h 00 d'intervention.

Accord unanime du conseil municipal.

Elle rappelle le repas du 3<sup>ème</sup> âge le samedi 28 février 2017. Près de 140 personnes seront présentes.

⇒ M. GREFFIER rend compte des événements liés aux inondations du 14 février 2017 qui se révèlent s'être bien passé. Aucun accident majeur n'a été constaté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 15.

Le Maire,



  
Alain MARTY